

Relations avec les collections cantonales et locales et avec les musées étrangers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Musée National Suisse**

Band (Jahr): **11 (1902)**

PDF erstellt am: **25.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Relations

avec les collections cantonales et locales et avec les musées étrangers.

La Société d'histoire et d'archéologie du canton d'Uri a adressé, en date du 3 janvier 1902, une demande de subvention pour l'achat de divers objets d'antiquité uranais et du coin de la médaille du père Zwissig, par Hans Frei, de Bâle. Il a été répondu en recommandant au Conseil fédéral l'octroi d'une subvention du 50 % du prix d'achat total (710 francs) desdits objets ; quant au coin de la médaille, les autorités du Musée l'ont écarté, selon les prescriptions de la loi.

Comme des demandes analogues ont été faites de différents côtés, dans le cours de l'année, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ici que les coins pour la frappe de médailles ou de plaquettes du XIX^e siècle, ne peuvent pas mieux rentrer dans la catégorie des objets d'antiquité, que les coupes de tir ou autres pièces analogues de la même époque. En conséquence et selon la loi fédérale, leur acquisition ne peut être subventionnée, lors même qu'elle aurait un certain intérêt historique pour le canton ou la localité intéressés.

La subvention de 1000 francs accordée, en 1901 déjà, pour 1902, à la Société historique du canton de St-Gall, a été payée*).

D'autres demandes ont dû être ajournées, les ressources du Musée national ne permettant plus d'en recommander l'octroi pour cette année. Celle du gouvernement du canton de Fribourg était particulièrement importante: il s'agissait du 50 % du prix d'achat de la collection d'objets, fribourgeois pour la plupart, de M. Max de Techtermann, collection estimée 27,000 francs.

*) Voy. *Jahresbericht*, 1901, p. 93.

MM. Zeller-Werdmuller et Angst en ont fait une expertise au nom des autorités du Musée. D'après leur préavis, cette collection offre un très grand intérêt pour le Musée historique de Fribourg, et, en général, les évaluations du possesseur sont conformes à la valeur des objets. Mais les deux experts ont estimé que les autorités du Musée national devraient prier le demandeur de se désister d'un certain nombre d'objets dont le prix d'estimation est trop élevé, d'autant plus que ces mêmes objets n'offrent pas un intérêt spécial pour Fribourg où sont déjà représentés au Musée de cette ville. Par ce moyen, la somme que le gouvernement fribourgeois aurait à dépenser se trouverait notablement diminuée. On doutait d'autant moins de l'acceptation de ce voeu que le Musée de Fribourg a reçu annuellement, depuis 1898, des allocations parfois assez considérables de la Confédération. D'un autre côté, vu les circonstances actuelles, il ne pouvait être question d'une subvention du 50%. Et même, pour une subvention du 33 $\frac{1}{3}$ % seulement, on devait envisager son paiement en deux annuités au moins, les ressources du Musée national ne pouvant pas être grevées davantage. C'est dans ce sens que la demande a été recommandée au Conseil fédéral. Malheureusement les prévisions des autorités du Musée national ne se sont pas confirmées, car le gouvernement fribourgeois s'est refusé à toute concession. Néanmoins, les autorités de notre institution fédérale ne se sentent pas disposées à faire un pas de plus et elles en restent à la subvention du 33 $\frac{1}{3}$ %. A la fin de l'année, l'affaire était encore pendante.

Le gouvernement du canton d'Argovie s'est également inscrit pour une subvention en vue de l'achat d'un autel de style gothique tardif, à Herznach. Les négociations avec la paroisse, à propos de cette acquisition, durent depuis fort longtemps. Bien que cette excellent travail de sculpture sur bois se trouve dans une vieille chapelle à moitié détruite, dont le toit laisse pénétrer la pluie et dont la plus grande partie du plancher manque, dans un lieu où l'on ne célèbre plus de culte depuis longtemps, les gens d'Herznach ne pouvaient se décider à aliéner cette antiquité qu'ils voyaient tranquillement se détériorer chaque année davantage. Et puisque le souci d'une oeuvre d'art n'arrivait pas à

vaincre l'entêtement et la déraison de quelques paysans le gouvernement allait se trouver dans l'obligation de placer la paroisse en présence de ces deux alternatives, ou de prendre les mesures nécessaires à la conservation de l'objet en le mettant à l'abri d'une plus ample destruction, ou d'accepter le prix qui en est offert, afin que l'État puisse en prendre possession pour le Musée historique. Après de longs et pénibles pourparlers, auxquels M. le Dr Lehmann a pris part comme Conseil du Département argovien de l'Intérieur, le Conseil de paroisse s'est décidé, grâce surtout à l'intervention fort sensée de M. le curé, à accepter la seconde alternative et il a offert l'autel en question à l'État, pour le prix de 2600 francs, sous réserve de ratification par la paroisse. Fort de cette proposition, le Conseil d'État du canton d'Argovie a fait sa demande de subvention du 50^o/_o du prix d'achat. Là, encore, la Commission du Musée s'est vue dans le cas de ne pouvoir préaviser favorablement pour une allocation de cette importance, mais elle a recommandé au Conseil fédéral l'octroi d'une subvention du 33 ¹/₃ ^o/_o, soit, en chiffres ronds, 870 francs, payables en 1903.

Enfin la Société historique du canton de St-Gall a fait une nouvelle demande de subvention (33 ¹/₃ ^o/_o), en vue de l'achat d'un vitrail de 1635 et d'une coupe en argent doré donnée, en 1839, au landammann Baumgartner. Pour les raisons exposées plus haut, la Commission n'a pu admettre cette demande dans son ensemble; la coupe ne rentrant pas dans la catégorie des objets visés par la loi fédérale, a été écartée, mais préavis favorable a été donné au sujet du vitrail — sur lequel la Direction du Musée national avait elle-même attiré l'attention de la Société — et, pareillement aussi, le paiement se fera en janvier 1903.

La Commission a écarté une demande de M. le professeur F. Vetter, à Berne, relative au subventionnement d'un ouvrage de luxe sur le couvent de St-Georges, à Stein sur Rhin, dont il est propriétaire. Le Musée national ne peut, en effet, accorder aucune allocation à des entreprises littéraires autres que ses propres publications et la *Statistique des monuments de l'art en Suisse*.

Une requête d'un autre genre a été présentée par l'Association pour la création d'un Musée germanique à Cambridge (Massachussets). En date du 4 janvier 1902, M. le Dr Kuno Francke, professeur à l'Université de Harward, à Cambridge, écrivait au Conseil fédéral pour l'informer qu'un mouvement se dessinait aux États-Unis pour amener la création d'un Musée germanique près l'Université de Harward. Ce Musée devait avoir en première ligne, un but éducatif; il mettrait à la portée du public, par des reproductions de monuments caractéristiques de l'art et de l'industrie, toute l'histoire de la civilisation des races germaniques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Les étudiants américains pourraient ainsi avoir un aperçu d'un monde qui, jusqu'à présent, est resté fermé, même aux gens instruits. En outre ce Musée doit remplir une véritable mission nationale et devenir sur le sol américain comme le symbole lumineux de la grandeur allemande. Des ressources importantes ont déjà été réunies; un certain nombre de personnalités allemandes ont voué une attention sympathique au projet. L'auteur de la lettre que nous résumons demandait au Conseil fédéral de bien vouloir, lui aussi, envisager la possibilité de faire don au nouvel institut de quelques reproductions d'oeuvres d'art suisses, exécutées ou à exécuter pour le Musée national à Zurich. Une telle faveur, de la part du gouvernement fédéral serait pleinement appréciée en Amérique et la plus vive reconnaissance assurée.

Cette demande fut chaudement appuyée par le ministre des États-Unis à Berne. En de telles circonstances, la Commission du Musée national ne pouvait répondre par un refus, mais d'autre part, il ne lui était pas possible non plus d'entrer immédiatement dans les vues du demandeur, le Musée national n'étant pas à même, pour le moment, de livrer des moulages d'objets, dont il ne possède encore aucun moule, et c'est ce qui avait déjà été dit de vive voix par la Direction à M. le professeur Francke. Il va sans dire également que de semblables dons ne pourront être faits sur les crédits du Musée; les dépenses y relatives devront plutôt incomber à la Caisse fédérale. C'est dans ce sens que la Commission a préavisé auprès du Conseil fédéral.

Un don convenable, que la Direction a en vue, serait celui d'une épreuve du moulage du „vieux Suisse“ de l'ancienne fontaine des Bouchers, à Schaffhouse, dont les travaux ont été entrepris cette année même*). Comme cette statue doit également être moulée pour le Musée, les frais occasionnés par cette libéralité seront considérablement réduits.

Cette année encore, le Musée national a été fortement mis en réquisition en fait de demandes de renseignements, d'études, etc. Nous ne pouvons énumérer tout cela. C'est toujours avec une vive satisfaction que la Direction du Musée fait ce qu'elle peut pour être agréable à chacun et cette abondance de requêtes est une preuve certaine que, dans les milieux les plus divers, notre institution répond à de véritables besoins. D'autre part, nous ne voulons pas omettre d'adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui nous ont rendu des services. C'est tout particulièrement le cas envers M. le professeur Martin, qui a eu l'obligeance, à réitérées fois, de déterminer les crânes et les ossements provenant des sépultures fouillées, envers M. le professeur Schröter, qui a entrepris de nouvelles recherches sur les céréales de notre collection lacustre, envers M. le professeur G. Meyer de Knonau, qui a attiré notre attention sur un tambour zuricois qui se trouvait dans la Maison de commune de Hohenthengen. Quoique peu important en lui-même et mal conservé, ce tambour n'est pas moins un véritable monument historique; il porte les armes peintes des huit anciens Cantons, de l'Évêché de Constance et de Thengen, avec le millésime 1691, et M. Meyer de Knonau a écrit à ce sujet :

„De même que les localités voisines de Lienheim et de Herdern, Hohenthengen était placé sous la souveraineté du gouvernement des princes de Schwarzenberg, dans le landgraviat du Klettgau, élevé au rang de principauté, gouvernement qui avait son siège à Thiengen. La basse justice était exercée par le haut bailli de l'évêque de Constance, au château de Rötheln, près de Kaiserstuhl; les Cantons constitués en seigneurie confédérée avec le comté de Baden exerçaient le droit de garantie sur ces trois

*) Voy. ci-devant, p. 101.

villages — il est question en 1733 d'écriteaux de sauvegarde pour Hohenthengen — en cas de danger, ils prenaient des mesures de sauvegarde et levaient des troupes au nom de la Confédération. Le vieux tambour zuricois de Hohenthengen est un petit monument de ces rapports embrouillés disparus, avec d'autres droits féodaux, grâce aux ébranlements de la période napoléonienne*)“.

La Direction du Musée a acquis, il y a quelques années, dans la Suisse orientale, un de ces écriteaux de sauvegarde du landgraviat du Klettgau, datant de l'époque de la guerre de la succession d'Espagne et destiné aux localités comprises dans la neutralité helvétique.

Nos relations avec les autorités et les musées suisses n'ont pas été moins agréables qu'avec les particuliers.

Sur sa demande, nous avons remis en dépôt, à l'Institut anthropologique de l'Université de Zurich, un grand nombre d'ossements provenant des fouilles du Schweizersbild et d'autres lieux; c'est un matériel d'étude qui sera plus à la portée des intéressés que dans nos armoires où les spécialistes ne songeaient pas à venir le chercher et où, par conséquent, il ne rendait pas grand service à la science.

Nous avons effectué, avec les autorités du Musée historique d'Aarau le partage des trouvailles faites au cours des fouilles entreprises en commun à Lunkhofen**). Il avait été convenu que le Musée national, prenant à sa charge tous les frais d'excavation et ceux résultant de la restauration des nombreuses poteries mises au jour, le premier choix lui serait laissé par la collection argovienne, qui se contenterait, pour sa part, d'un nombre restreint de sépultures, plus considérable néanmoins que son représentant n'était dans le cas d'en recevoir vu l'espace restreint dont elle disposait. Ce mode de répartition, grâce auquel un établissement pourvu de ressources modestes, se trouvait doté, sans frais pour lui, d'une très importante série d'objets provenant de cette intéressante nécropole de l'époque de Halstatt, ce mode

*) *Indicateur d'histoire suisse*, 2^e volume, p. 296.

**) *Voy. Jahresbericht*, 1900, p. 57 et suiv.

de répartition, disons-nous, a excité les sentiments de reconnaissance des autorités argoviennes; elles nous ont exprimé leurs remerciements, non seulement par écrit, mais encore, d'une manière publique, par des communiqués aux journaux.

La Direction du Musée national s'est encore intéressée, par des conseils et pratiquement, à l'installation des antiquités locales dans le beau Musée que la ville de Zofingue doit à la libéralité de l'un de ses citoyens, grand amateur d'art. Deux magnifiques salles ont été aménagées par les soins de M. le Dr Lehmann, qui s'est rendu à plusieurs reprises à Zofingue et s'est occupé également de la confection du mobilier d'exposition et de la restauration des objets.

Il a été procédé à la préparation et à la conservation, pour les collections thurgoviennes, à Frauenfeld, d'une intéressante épée du XIII^e siècle, trouvée en 1893, près de Gottlieben. Nous avons reçu, en retour, l'autorisation d'en faire un moulage.

La Direction a procuré à l'administration du fidéicomnis du manoir de a Pro, près Altdorf, un certain nombre d'anciens meubles destinés à l'ameublement d'une petite salle dans la vieille maison restaurée. A la Société d'histoire et d'archéologie du canton d'Uri, elle a fourni l'illustration de son „Neujahrsblatt“ pour 1903, et elle s'est mise à la disposition de la même Société, au sujet des travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau Musée destiné à remplacer les salles aménagées dans la vénérable tour de Bürglen, salles peu favorables à l'organisation d'une collection d'antiquités.

A la demande du Conseil d'État du canton de Zoug, le Musée national a procédé à une nouvelle estimation de la collection d'armes du Musée; un travail analogue a été fait en même temps pour les armes appartenant à la commune bourgeoise.

La Direction a mis son surveillant, M. E. Corradi, à la disposition du Comité de la Société d'histoire et d'archéologie du canton des Grisons pour la direction des fouilles au Welschdörfli; comme nous l'avons déjà dit, M. Corradi était spécialement qualifié pour ce genre de travaux.

En outre, et comme précédemment, le Musée national a eu de multiples occasions de rendre les Musées cantonaux ou locaux attentifs à des objets présentant un intérêt particulier pour eux.

Nous devons remercier le Musée historique de Grandson de nous avoir accordé l'autorisation de mouler deux éperons du XIII^e siècle, trouvés dans le lac de Neuchâtel, ceci en compensation de l'avis que nous lui en avons donné et du nettoyage qui a été exécuté.

Sur une demande qui lui en a été faite, la Direction du Musée national a renoncé, en faveur du Musée historique de Berne, à l'acquisition d'un certain nombre d'objets appartenant à une ancienne famille bernoise, bien que leur possesseur ait formellement exprimé le désir de traiter avec le Musée national et que nous ayons eu à supporter des frais d'expertise assez élevés.

Nos relations avec les autorités de la ville de Zurich, en sa qualité de propriétaire du bâtiment du Musée, ont été très amicales, et nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte ici de lui exprimer tous nos remerciements pour l'obligeance et la promptitude avec lesquelles elle s'est rendue à nos désirs, en ce qui concernait des modifications à l'état des bâtiments ou des travaux de parachèvement, aussi bien que dans l'allocation des ressources nécessaires.

L'administration des travaux de la Ville a droit à notre reconnaissance particulière. Elle nous informe toujours régulièrement des trouvailles de quelque importance qui peuvent être faites au cours des travaux de démolition ou de restauration de bâtiments municipaux. Grâce à ce système de renseignements, nous sommes entrés en possession du fût de la fontaine de la Münzplatz, à Zurich; il porte une figure d'Hygie et date du XVII^e siècle. Mieux reçus encore ont été 45 carreaux de poêle à décor en relief émaillé de vert, du commencement du XV^e siècle, trouvés lors de la réfection des mansardes d'une maison de la Napfgasse; nos ouvriers les ont soigneusement enlevés du règlement des ouvertures du toit, où ils avaient été employées pêle-mêle avec d'autres matériaux. En ce qui concerne également les prochaines démolitions d'Oetenbach, la Direction a reçu l'assu-

rance que toutes les mesures avaient été prises pour assurer au Musée national les objets anciens qui pourraient être découverts.

Nos rapports avec les établissements de l'étranger n'ont pas été moins agréables.

Le Musée national s'est fait représenter par son sous-directeur, M. le Dr H. Lehmann, aux fêtes du jubilé du Musée germanique, à Nuremberg. Les quelques journées passées dans la vieille cité, avec ses collègues allemands, a laissé un souvenir inoubliable à notre représentant.

Les circonstances ne nous ont malheureusement pas permis de prendre part aux fêtes du centenaire du Musée national hongrois, à Budapest, et au jubilé du vingt-cinquième anniversaire du Musée d'art et d'industrie de Hambourg, dont le fondateur, M. le professeur Dr Justus Brinckmann, qui a rendu de si grands services à la cause des musées, est lié d'une étroite amitié avec notre institution. La Direction a dû se contenter, vu les circonstances qui rendaient sa présence impossible, d'adresser télégraphiquement ses vœux aux deux établissements en fête.

Le directeur a été également empêché, par des raisons de santé, d'assister à l'assemblée annuelle de l'Union des fonctionnaires de Musées, tenue à Copenhague. Notre sous-directeur, ne pouvait rester éloigné du Musée pendant le temps qu'aurait duré ce voyage.

L'institut fédéral a eu l'occasion de rendre quelques services, petits ou grands, à des établissements similaires de l'étranger. Ainsi, par notre entremise, l'Arsenal royal de Berlin a confié à M. le professeur J. Regl, de l'École d'art industriel de Zurich, deux targes de XV^e siècle, très fortement repeintes. Il s'agissait de les débarrasser de ces affreuses couches de couleur. Sur l'une est apparue une noble demoiselle avec une banderole, sur l'autre l'armoirie de la Ville de Cologne. La Direction de l'Arsenal a exprimé sa haute satisfaction pour la réussite inespérée de ce travail.

Il a été envoyé au Département d'Agriculture et d'Instruction professionnelle pour l'Irlande, à Dublin, sur sa demande,

un choix de reproductions caractéristiques de briques de Beromunster et de St-Urban, ainsi que des spécimens de „sculpture plate“ de style gothique tardif, le tout en vue de l'Exposition internationale de Cork. Des remerciements très vifs nous ont été adressés.

En général, du reste, nos relations avec le dehors sont constantes et il y a lieu également de rappeler que le Musée, particulièrement pendant les mois d'été, est visité par de nombreux fonctionnaires de musées étrangers, soit qu'ils s'y rendent pour leurs études, soit qu'ils viennent y resserrer d'anciens liens d'amitié.

Nous renonçons, pour cette année, à donner un aperçu du *commerce des antiquités en Suisse et à l'étranger*, soit que nous ayons déjà parlé, à propos des achats, des ventes qui intéressaient le Musée national, soit que le marché des antiquités n'ait pas présenté de changements sensibles.

Que les falsifications soient toujours plus abondantes, par suite des prix élevés qui se maintiennent, et qu'elles soient fréquemment exécutées avec une compétence extraordinaire, cela se conçoit parfaitement, puisque les travaux délicats qu'elles nécessitent sont bien rémunérés. En général, le Musée national est placé favorablement à cet égard, car il n'acquiert que des objets suisses et sa sphère d'action ne s'étend pas dans les domaines que les falsificateurs exploitent avec prédilection. Néanmoins il convient de faire toujours attention, d'autant plus qu'il ne manque pas, chez nous, d'ateliers pour la fabrication des antiquités et celle des monnaies et médailles. C'est pourquoi la Direction a éprouvé une satisfaction particulière de pouvoir démasquer au moins un falsificateur, tandis qu'elle maintient une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête d'un second. Il lui a été permis aussi de mettre en garde, au moment opportun, différents amateurs qui la consultaient au sujet de leurs acquisitions. Nous sommes toujours prêts à faire profiter autrui de nos expériences à ce sujet et nous espérons en retour un traitement

analogue, lorsqu'il s'agit de l'acquisition, sur le marché international, de quelque objet ayant un intérêt particulier pour notre institution fédérale, soit comme document historique, soit comme pièce destinée à combler quelque lacune.

Il nous reste, pour terminer, à dire bien haut que le Musée national considère comme sa plus belle tâche, comme le meilleur de sa mission, d'offrir de plus en plus un lieu d'étude et d'édification au peuple suisse; mais la Direction se fait aussi un devoir, dans tous les cas où l'on s'adresse à elle, toutes les fois qu'on a besoin d'un conseil ou d'un appui qui soient de son ressort, de répondre à ce que l'on attend d'elle.
